

**DE :** Monsieur Eric Girard  
Ministre des Finances

Le 4 mars 2020

Madame Andrée Laforest  
Ministre des Affaires municipales  
et de l'Habitation

Monsieur François Bonnardel  
Ministre des Transports

---

**TITRE :** Mémoire concernant le remplacement du Plan d'investissements 2019-2024 de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et l'approbation du Plan d'investissements 2020-2025

---

**PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC**

---

**1- Contexte**

Conformément à l'article 8 de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (chapitre S-11.0102), le ministre des Finances, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministre des Transports doivent, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, soumettre conjointement au gouvernement un plan d'investissements.

Le plan d'investissements présente la répartition des investissements entre les catégories de projets d'infrastructures établies dans la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec. Ce plan correspond au montant maximal pouvant être versé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère des Transports (MTQ) au cours de la période couverte, conformément aux modalités de versement adoptées par le gouvernement.

Plan d'investissements 2019-2024

Le 17 avril 2019, le gouvernement a adopté le Plan d'investissements 2019-2024 (décret numéro 427-2019), lequel prévoyait des investissements totaux de 4 921,0 M\$.

**PLAN D'INVESTISSEMENTS 2019-2024 – PAR CATÉGORIES**

(en millions de dollars)

<b>Catégories de projets d'infrastructures</b>	<b>Total sur 5 ans</b>
Transport collectif	1 859,6
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	3 061,4
<b>TOTAL</b>	<b>4 921,0</b>

Sources : Ministère des Finances du Québec, ministère des Transports du Québec et ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## Sources de revenu

L'aide financière provient des fonds de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et d'une contribution additionnelle (crédits budgétaires) du MAMH et du MTQ.

Les fonds de la SOFIL proviennent des transferts du gouvernement fédéral par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence, de revenus tirés des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée (droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition) ainsi que des revenus d'intérêts sur les placements.

- L'administration des transferts du gouvernement fédéral est assujettie à l'Entente administrative Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour la période 2014-2024.

Les fonds de la SOFIL et les contributions additionnelles du MAMH et du MTQ sont redistribués aux municipalités et aux organismes municipaux par l'entremise du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

- Le programme TECQ se décline en deux volets, soit la réalisation de projets d'infrastructures de transport collectif et la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.

## **2- Raison d'être de l'intervention**

L'adoption du nouveau Plan d'investissements 2020-2025 de la SOFIL est requise pour prendre en compte les investissements qui n'ont pas été engagés ou réalisés au cours des années précédentes par les municipalités et les organismes municipaux ainsi que les ajustements nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle période quinquennale.

## **3- Objectifs poursuivis**

L'adoption du Plan d'investissements 2020-2025 vise à actualiser les engagements financiers de la SOFIL et du gouvernement pour les cinq années à venir dans le cadre du programme TECQ.

Ce plan constitue un outil de planification permettant d'assurer la disponibilité des fonds nécessaires au financement des investissements prévus par les municipalités et les organismes municipaux, et ce, en temps opportun.

## **4- Proposition**

Il est proposé de remplacer le Plan d'investissements 2019-2024 par le Plan d'investissements 2020-2025 et de déposer, aux fins de comparaison avec le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (PQI), un calendrier de réalisation des travaux pour la période 2020-2025.

## 4.1 Transferts d'enveloppe

Conformément aux dispositions de l'Entente administrative Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour la période 2014-2024, des transferts d'enveloppe pour les différents volets du programme TECQ sont proposés.

- Des sommes non engagées des volets précédents du programme TECQ doivent être transférées au volet TECQ IV afin qu'elles puissent être disponibles pour les municipalités et les organismes de transport.

### TRANSFERTS D'ENVELOPPE DU PROGRAMME TECQ

(en millions de dollars)

	Transport collectif	Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures
<b>TECQ I (2005-2010)</b>		
Solde d'enveloppe avant transfert	0,7	—
Transfert vers la TECQ IV	-0,2	—
<b>Solde d'enveloppe après transfert</b>	<b>0,5</b>	<b>—</b>
<b>TECQ II (2010-2014)</b>		
Solde d'enveloppe avant transfert	33,4	3,8
Transfert vers la TECQ IV	-0,5	-3,8
<b>Solde d'enveloppe après transfert</b>	<b>32,9</b>	<b>—</b>
<b>TECQ III (2014-2019)</b>		
Solde d'enveloppe avant transfert	723,6	0,8
Transfert vers la TECQ IV	-79,6	-0,8
<b>Solde d'enveloppe après transfert</b>	<b>644,0</b>	<b>—</b>
<b>TECQ IV (2019-2024)</b>		
Solde d'enveloppe avant transfert	980,1	3 293,6
Transfert provenant de la TECQ I	0,2	—
Transfert provenant de la TECQ II	0,5	3,8
Transfert provenant de la TECQ III	79,6	0,8
<b>Solde d'enveloppe après transfert</b>	<b>1 060,4</b>	<b>3 298,2</b>

Sources : Ministère des Transports du Québec et ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## 4.2 Remplacement du Plan d'investissements 2019-2024 par le Plan d'investissements 2020-2025

Des investissements de 5 113,2 M\$ sont prévus au Plan d'investissements 2020-2025.

- Les révisions à la baisse des investissements réalisés de 2014-2015 à 2019-2020 ont permis de dégager des sommes, soit 37,9 M\$, qui pourront être utilisées au cours de la période 2020-2025.
- En 2019-2020, le gouvernement fédéral a versé à la SOFIL une bonification ponctuelle du Fonds de la taxe sur l'essence de 504 M\$. Cette somme a permis de bonifier les investissements en infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures pour les années 2019-2020 à 2023-2024 (cinq ans). Pour les quatre années couvertes par le présent plan, cette bonification représente des investissements additionnels de 484,4 M\$.

### ENVELOPPE TOTALE DU PLAN D'INVESTISSEMENTS 2020-2025

(en millions de dollars)

	<b>Enveloppe</b>
<b>Investissements prévus pour la période 2020-2025</b>	<b>4 590,9</b>
Report des investissements prévus de 2014-2015 à 2019-2020	37,9
Bonification fédérale du Fonds de la taxe sur l'essence <sup>(1)</sup>	484,4
<b>Plan d'investissements 2020-2025</b>	<b>5 113,2</b>

(1) Une partie de la bonification de 504 M\$, soit 19,6 M\$, a été allouée pour l'année 2019-2020.

Sources : Ministère des Transports du Québec et ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## 4.3 Calendrier de réalisation des travaux 2020-2025

L'aide financière de la SOFIL est répartie suivant un calendrier de réalisation des travaux concordant avec le PQI. Ce calendrier ne peut toutefois pas limiter le versement maximal admissible en vertu des modalités de versement adoptées par le gouvernement.

Pour la période 2020-2025, des investissements prévus de 5 113,2 M\$, à savoir :

- 1 714,9 M\$ pour la réalisation de projets d'infrastructures de transport collectif;
- 3 398,3 M\$ pour la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.

## PLAN D'INVESTISSEMENTS 2020-2025 – PAR CATÉGORIES ET CONTRIBUTEURS

(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
<b>Par catégories de projets</b>						
<b>Transport collectif</b>						
SOFIL	400,6	332,2	235,1	224,7	194,6	1 387,2
Contribution additionnelle – MTQ	120,4	78,9	67,3	42,8	18,3	327,7
<b>Sous-total</b>	<b>521,0</b>	<b>411,1</b>	<b>302,4</b>	<b>267,5</b>	<b>212,9</b>	<b>1 714,9</b>
<b>Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures</b>						
SOFIL	454,7	591,4	728,0	864,9	76,6	2 715,6
Contribution additionnelle – MAMH	113,6	147,7	181,9	216,0	23,5	682,7
<b>Sous-total</b>	<b>568,3</b>	<b>739,1</b>	<b>909,9</b>	<b>1 080,9</b>	<b>100,1</b>	<b>3 398,3</b>
<b>TOTAL – Catégories de projets</b>	<b>1 089,3</b>	<b>1 150,2</b>	<b>1 212,3</b>	<b>1 348,4</b>	<b>313,0</b>	<b>5 113,2</b>
<b>Par contributeur</b>						
SOFIL	855,3	923,6	963,1	1 089,6	271,2	4 102,8
Contributions additionnelles du gouvernement du Québec	234,0	226,6	249,2	258,8	41,8	1 010,4
<b>TOTAL – Contributeurs</b>	<b>1 089,3</b>	<b>1 150,2</b>	<b>1 212,3</b>	<b>1 348,4</b>	<b>313,0</b>	<b>5 113,2</b>

Sources : Ministère des Transports du Québec et ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### 5- Autres options

Aucune autre option n'est proposée puisque l'article 8 de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec prévoit que le ministre des Finances, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministre des Transports soumettent conjointement au gouvernement pour approbation, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, un plan d'investissements qu'ils déposent préalablement au Conseil du trésor.

### 6- Évaluation intégrée des incidences

L'adoption du nouveau Plan d'investissements 2020-2025 permettra au gouvernement de continuer à répondre aux besoins des bénéficiaires (municipalités et organismes municipaux) en matière d'infrastructures locales. Elle permettra également aux bénéficiaires de mieux planifier leurs investissements dans ces domaines en assurant la stabilité des contributions gouvernementales.

L'adoption du Plan d'investissements 2020-2025 ne présente aucun inconvénient.

## 7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le MAMH, le MTQ et le Secrétariat du Conseil du trésor ont été consultés.

## 8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Le MTQ est responsable de la mise en œuvre et du suivi du programme TECQ pour la réalisation des projets d'infrastructures de transport collectif.

Le MAMH est responsable de la mise en œuvre et du suivi du programme TECQ pour la réalisation des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.

Le plan d'investissements de la SOFIL fera l'objet d'une révision annuelle lors de l'élaboration du plan d'investissements 2021-2026 et de la conception du plan québécois des infrastructures 2021-2031.

## 9- Implications financières

Selon le calendrier de réalisation des travaux, il est prévu que la SOFIL, le MAMH et le MTQ accordent une aide financière de 5 113,2 M\$ pour la période de 2020-2021 à 2024-2025.

De cette somme, 1 661,1 M\$ proviendront de la part du gouvernement du Québec. Cette contribution est déjà prévue au PQI 2020-2030 du MAMH et du MTQ.

### IMPLICATIONS FINANCIÈRES POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – 2020-2025

(en millions de dollars)

Catégories de projets d'infrastructures	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
<b>Transport collectif</b>						
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée	147,6	114,2	80,3	75,4	64,7	482,2
Contribution additionnelle – MTQ	120,4	78,9	67,3	42,8	18,3	327,7
<b>Sous-total</b>	<b>268,0</b>	<b>193,1</b>	<b>147,6</b>	<b>118,2</b>	<b>83,0</b>	<b>809,9</b>
<b>Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures</b>						
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée	28,0	36,4	44,8	53,5	5,8	168,5
Contribution additionnelle – MAMH	113,6	147,7	181,9	216,0	23,5	682,7
<b>Sous-total</b>	<b>141,6</b>	<b>184,1</b>	<b>226,7</b>	<b>269,5</b>	<b>29,3</b>	<b>851,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>409,6</b>	<b>377,2</b>	<b>374,3</b>	<b>387,7</b>	<b>112,3</b>	<b>1 661,1</b>

Sources : Ministère des Transports du Québec et ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## **10- Analyse comparative**

Le présent mémoire n'a fait l'objet d'aucune analyse comparative.

Le ministre des Finances,

ERIC GIRARD

La ministre des Affaires municipales  
et de l'Habitation,

ANDRÉE LAFOREST

Le ministre des Transports,

FRANÇOIS BONNARDEL